

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de CHAMPEAUX

DEPARTEMENT

Séance du 09 Novembre 2021

MANCHE

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 09 novembre à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, M. GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine, M. JOLLY Thierry, Mme ROBIN Nadine, Mme BOUCHAUD Annabelle.

Absente excusée : Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique

Absents :

Pouvoir : Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique donne procuration à M. JOLLY Thierry.

Mme BOUCHAUD Annabelle est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

Madame le Maire ouvre la séance en faisant l'appel et en faisant passer l'état de présence du conseil du jour. Elle fait passer également l'approbation du procès-verbal du conseil du 12 octobre 2021 et demande aux élus s'ils souhaitent modifier le procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre (documents transmis pour lecture avec la convocation). Aucune objection, elle fait passer la feuille d'approbation pour signature.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Madame Le Maire demande si le conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour une demande exceptionnelle d'occupation du domaine public pour un jour de marché.  
Le conseil accepte.
- M. LEGATHE informe le conseil que M. PAISANT a eu un accident qui engendre un arrêt initial assez long et que, pour le remplacer, M. JOUENNE a été embauché en CDD pour 3 mois. Il précise que cette personne a déjà une expérience en collectivité (Mairie de Dragey-Ronthon) et qu'il a des compétences en électricité. Parallèlement à ce travail, c'est un monsieur qui fait du miel et le vend au Café de Pays.
- Pour remplir ses missions, l'agent communal fonctionne avec une camionnette, prêtée par M. DODEMAN, en attendant qu'il finalise la préparation de celle prévue à l'achat.

- Mercredi 03 novembre, entretien avec M. BIHAN, de la Cour Régionale des Comptes, première étape de 3 rencontres successives, avec un retour des conclusions début été.

- Le 15 octobre, Mme le Maire et M. PORTAIS se sont rendus à Sartilly pour finaliser la convention concernant les mobilités douces et donner le point de départ à l'étude. Le vendredi 24 novembre, le cabinet d'étude viendra sur la commune pour commencer à faire des points de repérage des trajets sur le territoire de Champeaux (habitants et élus sont conviés à y participer).

- M. ARBION a interpellé la mairie sur le contenu du compte-rendu du dernier conseil concernant la lecture de son article relatant les contacts de la mairie avec le SMPGA. En effet, nous apportons une correction en prenant acte qu'il n'est pas aller jusqu'à parler de signature avec le SMPGA.

### **I – PAIEMENT FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE ÉRIC TABARLY DE JULLOUILLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021** **DCM-2021-11-09/01**

L'école Eric TABARLY de Jullouville a envoyé une facture pour les frais de participation pour 2 enfants scolarisés en maternelle au sein de leur établissement.  
La facture s'élève à  $1340€ \times 2 = 2680€$

Madame le Maire propose de régler cette facture d'un montant de 2680€ pour 2 enfants champelais scolarisés en maternelle à l'école Eric TABARLY de Jullouville, année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

### **II – AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME BONNAUD** **DCM-2021-11-09/02**

Madame le Maire expose que le Comité Technique du centre de gestion de la Manche a été saisi le 23 septembre 2021 suite à une demande d'aménagement de temps de travail de Mme BONNAUD.

La proposition est de travailler 37h30 hebdomadaire (pour répondre aux horaires d'ouverture de la Mairie les jeudis soir, les samedis matin, avec présence aux conseils municipaux) et de récupérer 15 jours de RTT sur l'année.

Les horaires sont les suivants :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Les jeudis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

Et les samedis de 10h à 12h, une fois par mois

Le comité technique a donné un avis favorable.

Il faudra faire un avenant au contrat de travail pour valider la nouvelle organisation.

Madame le Maire propose d'accepter l'aménagement de temps de travail de Mme BONNAUD avec une durée hebdomadaire de 37h30 et une récupération de 15 jours sur l'année.

Organisation mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

### **III- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE** **DCM-2021-11-09/03**

Madame le Maire présente la Convention Territoriale Globale (CTG) en faisant lecture de la convention, via le power point en support. Note explicative fournie avec la convocation.

La CTG est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète, innovante et de qualité aux familles.

La CTG devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et la CAF, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace donc progressivement les contrats enfance jeunesse (CEJ), au fil de leur renouvellement.

La nouvelle convention prévoit entre autres la mise en place d'un pilotage dédié qui est l'occasion de rationaliser les instances partenariales afin d'éviter la superposition des comités de pilotage, commissions et instances préexistantes.

Dans ce cadre, la CAF de la Manche soutient financièrement et techniquement l'élaboration de ce projet de territoire enfance-jeunesse, travaillé transversalement entre les communes d'un même territoire, en subventionnant à hauteur de 55% un poste de coordination (dans la limite de 24 k€), la Communauté de communes Granville terre et mer pouvant financer 20% en lien avec sa compétence petite enfance, les communes signataires soutenant les 25% restants selon une répartition à définir.

Cette convention doit être portée et signée par la Communauté de communes afin de bénéficier du bonus de territoire CTG pour tous les acteurs et maintenir les subventions qui pourraient être liées à l'ancien contrat enfance jeunesse qui arrive à son terme au 21/12/2021.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la Convention Territoriale Globale intègrera :

- un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par la CAF et les collectivités ;
- L'offre des équipements existante soutenue par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'action précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ;
- Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;
- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

Le Conseil Municipal est invité, après en avoir délibéré, à :

-Approuver le principe de définition et de mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale à l'échelle de la communauté de communes Granville Terre et Mer ;

-Autoriser le Maire à s'inscrire dans la démarche proposée par la CAF, à s'engager dans le travail partenarial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**IV – DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE,  
CONFIER LE FINANCEMENT DU SALAIRE DU COORDONNATEUR ENFANCE-  
JEUNESSE AU BUDGET DU C.C.A.S.  
DCM-2021-11-09/04**

Madame le Maire expose que, dans le cadre de la convention territoriale globale, il y a nécessité d'embaucher un(e) coordonnateur(trice) Enfance-Jeunesse, tout en maintenant les compétences communales. Il assurera un pilotage efficient, recensera, évaluera et programmera les actions.

Le salaire de cette personne sera financé pour une partie par GTM, une autre partie par la CAF, et une dernière partie par les communes.

Madame Le Maire propose que cette participation soit financée par le budget du C.C.A.S. dont l'action sociale est la mission.

Madame le Maire propose de faire porter cette participation sur budget du C.C.A.S

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**V – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ AU COMITE DES  
FÊTES.  
DCM-2021-11-09/05**

Madame le Maire expose que le comité des fêtes organisera un marché d'automne le samedi 27 novembre 2021. Première grande manifestation organisée par le Comité des Fêtes sur le territoire de la commune.

Il demande une mise à disposition gracieuse de la salle de convivialité (cas prévu dans la délibération n°2021-06-04/04 sur les conditions de location de la salle de convivialité).

Madame le Maire propose au conseil s'il accepte cette mise à disposition gracieuse exceptionnelle de la salle de convivialité au comité des fêtes pour l'organisation de leur marché d'automne le samedi 27 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**VI – MISE A DISPOSITION DU COMITÉ DES FÊTES DE LA COUR EXTERIEURE DE LA MAIRIE ATTENANTE A LA SALLE DE CONVIVIALITÉ.**  
**DCM-2021-11-09/06**

Madame le Maire expose que le comité des fêtes, dans le cadre de l'organisation de leur marché d'automne le samedi 27 novembre 2021, souhaite également faire venir des artisans/artistes (liste qui nous a été fournie) et prévoit qu'ils exposent sur un espace extérieur. Après discussion avec le comité des fêtes, une proposition a été faite de les mettre sur la cour des logements communaux, offrant ainsi un espace sécurisé, et une proximité directe avec la salle de convivialité (avec accès aux toilettes de la mairie).

La circulation et le stationnement ne seront pas modifiés. Les personnes de passage sur Champeaux pourront remarquer la manifestation.

Madame le Maire propose au conseil s'il accepte cette mise à disposition de la cour extérieure de la mairie attenante à la salle de convivialité, ainsi que l'accès aux sanitaires de la mairie, au profit du comité des fêtes dans le cadre de leur marché d'automne, organisé le samedi 27 novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**VII- PROPOSITION AUX COMMERÇANTS QUI SOUHAITENT PARTICIPER AU MARCHÉ D'AUTOMNE DE SE MANIFESTER AUPRES DU COMITE DES FÊTES.**  
**DCM-2021-11-09/07**

Madame le Maire expose que le comité des fêtes organise un marché d'automne le samedi 27 novembre 2021.

Dans ce contexte, le café de Pays, qui met en place son marché privé les samedis, demande si ses exposants peuvent se mettre sur la voie publique ce jour, exceptionnellement, et être exonérés de taxe d'occupation du domaine public.

Madame le Maire précise qu'il ne sera pas possible de les exonérer de la taxe car une délibération a été prise pour appliquer des redevances, sans évoquer d'exonération exceptionnelle.

Madame le Maire informe les conseillers que pour être exonérés de la redevance, il faudrait que les commerçants du marché privé intègrent le marché d'automne, via le comité des fêtes, qu'une exonération n'est possible que dans le cadre d'une manifestation associative.

Madame le Maire propose que les commerçants qui souhaitent participer au marché d'automne se manifestent auprès du comité des fêtes pour être exonérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité.

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame Le Maire invite l'assemblée à poser leurs questions.
- Mme ROBIN demande si pour le 11 novembre, les conseillers sont invités à participer.
- Madame Le Maire précise que la cérémonie aura lieu le 11 novembre 2021 à 9h15, en présence de M. Bertrand SORRE, député, et répond qu'il n'y a plus de restrictions sanitaires par rapport au nombre de participants et que tous ceux qui le souhaitent, peuvent y participer.
- Mme ROBIN demande également s'il y aura un arbre de Noël cette année.  
Madame JULIEN-FARCIS répond que le Comité des fêtes s'en occupe et que cela est programmé le samedi 18 décembre.
- Madame le Maire précise que les vœux de la Commune sont programmés le vendredi 08 janvier 2022 à 16h et qu'elle a confié à Mme Joséphine PANARD, la confection de la carte des vœux de la Commune pour cette année afin de faire participer les artistes locaux.
- M. PORTAIS rappelle que la commune est toujours confrontée à des problèmes de dépôts sauvages des ordures.  
M. LEGATHE précise qu'en plus, les collectivités sont taxées lorsqu'elles amènent des déchets à la déchetterie (que ce sont donc les Champelais qui sont facturés).
- M. LEGATHE notifie qu'il fait des devis pour tous les travaux sur la commune et qu'il y a de grosses disparités entre les entreprises, d'où l'intérêt de faire des devis  
Par exemple, pour le portique pour le parking des poubelles du Sol Roc :
  - Entreprise Loisel = 6500€
  - Entreprise Robidat = 1500€
  - En attente du devis de FriteauMadame le Maire souligne l'importance de faire des devis pour tout dans l'esprit d'un d'appel d'offre et que ce travail est en vue de la préparation du budget.
- M. JOLLY demande quand est prévue la date de la réunion du C.C.A.S.  
Madame le Maire informe le conseil que la réunion du C.C.A.S aura lieu le lundi 22 novembre 2022 à 18h30 et que les convocations partiront la semaine du 15 novembre.

La séance est levée à 21h45

Vu, pour être affiché le 15 novembre 2021  
Conformément au Code Général des  
Collectivités Territoriales

Le Maire

Sophie JULIEN-FARCIS